

L'Oratorien

2024



32^{ème} édition



Ouvrouër-les-Champs

*Madame le Maire, les membres du
Conseil Municipal et les Agents
vous adressent leurs meilleurs vœux*

2024

*et vous invitent à participer
à la cérémonie des Vœux le
dimanche 21 janvier à 11h00
à l'espace oratorien*

Édito

Chères Oratoriennes, chers Oratoriens,

*Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente, ce n'est pas le gouvernement. (...)
C'est votre commune qui le décide...* a déclaré le Président de la République à la télévision.

Voilà une bien surprenante affirmation!

Commençons peut-être par rappeler comment est calculée la taxe foncière due par les propriétaires. Elle repose sur le produit d'un calcul à deux variables, la valeur locative et le taux d'imposition.

Premier point à prendre en compte : la valeur locative d'un bien dépend essentiellement de sa surface et des éléments de confort. Elle est réévaluée uniformément dans toute la France chaque année en fonction de l'inflation constatée par rapport à l'année précédente. Pour 2023, cette revalorisation, fixée par le Parlement s'élève à 7,1%. Ouvrouër-les-Champs comme les autres communes n'échappe pas à la règle, les taxes foncières y augmentent de 7,1% **mais par la DÉCISION DU GOUVERNEMENT.**

Deuxième point à prendre en compte : le taux d'imposition, est quant à lui voté par les collectivités locales. Pour Ouvrouër-les-Champs, la commune a modifié son taux en 2023 soit 1.95 % d'augmentation. En fait, la dernière augmentation réelle des taux a été votée par le Conseil Municipal en date de... 2016.

Rappelons que dans le même temps, les dotations de fonctionnement attribuées par l'État aux communes pour compenser les responsabilités qu'elles exercent en son nom, l'école, l'état-civil, ... n'ont pas vraiment suivi le chemin de l'inflation... bien au contraire.

L'année, qui vient de s'achever, nous a permis de retrouver des moments de convivialité et de partage rythmés par les manifestations de notre vie communale.

Je remercie tous les bénévoles et toutes les associations qui s'engagent avec passion pour animer notre village et ce en toute saison ! C'est aussi grâce à eux que notre commune bénéficie d'un tel dynamisme.

2024, nous promet d'écrire encore de très belles pages oratoriennes, autant d'avancées qui renforcent l'identité d'Ouvrouër-les-Champs et en font un village toujours plus agréable à vivre.

Pour cette année 2024 qui débute, le Conseil Municipal et moi-même vous adressons nos vœux les plus chaleureux! Que cette année soit source de bonheur partagé en famille et entre amis. Qu'elle vous garde surtout en bonne santé.

Avec tout mon dévouement.

Votre Maire,
Laurence MONNOT



Laurence MONNOT
Maire



Jean-Marc PEIGNÉ
1er Adjoint



Sylvie
CUVILLIER LACHIZE



Guillaume SIROP



Olivier GALLIOT



Alain GUYOT



Nadège CROZE



Carole
TESSIER LEBRUN



Florent GOUT



Martial LEFEBVRE



Fanny CROZE



Emilie PRIEUR



Corentin MANCEAU



Tadeuse VINSSIAT

Renseignements Pratiques

Tél. : 02.38.59.73.40

Email: mairie@ouvrouer-les-champs.fr

Site internet: www.ouvrouer-les-champs.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

- ♣ Lundi de 9h à 11h
- ♣ Mercredi de 9h30 à 11h30
- ♣ Vendredi de 13h30 à 15h30
- ♣ Samedi jour pair de 10h à 12h

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- ♣ Lundi, mardi, jeudi 9h à 11h30 et 13h00 à 17h30
- ♣ Mercredi 9h à 12h
- ♣ Vendredi 9h à 11h30 et 13h00 à 16h00
- ♣ Samedi jour pair 10h à 12h

NUMÉROS UTILES

École Élémentaire d'Ouvrouër-les-Champs...02.38.59.91.88

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens.....07.62.61.19.73

Bienvenue à **Céline FOSSÉ**, nouvelle secrétaire de mairie et remerciements à **Virginie SANCHEZ** pour toutes ces années au service de la population et des élus.

Vos démarches en mairie

ÉTAT CIVIL

- Reconnaissance anticipée de naissance
- Dossier mariage
- Dossier de PACS
- Extrait d'acte ou copie intégrale d'acte
- Changement de prénom
- Changement de nom
- Duplicata de livret de famille
- Recensement militaire ou « recensement citoyen »

DIVERS

- Demande d'autorisation de vente au débarras (vide maison)
- Déclaration de chien de catégorie I et II
- Location de salle
- Légalisation de signature
- Inscription sur les listes électorales
- Achat de concession funéraire

URBANISME

- Certificat d'urbanisme
- Demande de permis de conduire
- Déclaration préalable de travaux
- Demande de permis de démolir
- Demande d'autorisation de voirie
- Autorisation de busage



Céline FOSSÉ
Adjoint administratif territorial



Patricia CHANGENOT
Adjoint technique territorial



Valérie CUCCUREDDU
Adjoint technique territorial
Adjoint d'animation territorial



Ludivine COLLET
Adjoint d'animation territorial



Florent TRASSEBOT
Adjoint technique territorial



Christel COLLET
Adjoint technique territorial

Remerciements à **Léa DEMASSEY** et **Florence LEFAUCHEUX** pour les remplacements effectués



Recensement de la population	7
État civil	8
Bienvenue aux nouveaux habitants	8
Tarifs Communaux 2024	9
Membres des commissions de la communauté de communes des Loges	10
Correspondants - Délégués	10
Commissions Communales	11
Délégués des établissements de coopération intercommunale	11
Membres de la réserve communale	12
La prévention sur les risques majeurs	12
Le budget de la commune en 2022	14
Le budget assainissement de la commune en 2022	15
Les infos municipales	16
Sujets traités lors des conseils municipaux	16
Urbanisme	20
Le citoyen, acteur de la sécurité civile	20
Recensement Citoyen	21
Participation citoyenne et collective	21
Espace services publiques itinérants	22
Panneau Pocket	22
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	23
École élémentaire d'Ouvrouër-les-Champs	24
Le syndicat scolaire Férolles - Ouvrouër-les-Champs (SIRIS)	25
La Garderie des P'tits Loups Oratoriens	26
G.I.P.E.	28
L'A.P.E. (Association des Parents d'Élèves)	29
Comité d'animation	30
Association "Les enfants du village"	32
Amicale des Anciens	33
Ça s'est passé en 2023	34
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable	40
Assainissement collectif	41
AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouër-les-Champs)	42
Communauté de Communes des Loges	43
Le transport à la demande	43
Relais Petite Enfance	44
Office de tourisme	45
Campagne de stérilisation des chats	46
Nos animaux	46
Aboiements des chiens	46
Association service d'aide à domicile	47
Stop aux dépôts sauvages	47
Civisme	48
Le brûlage des déchets verts... c'est interdit !	48
Stationnement sur les trottoirs	48
Entretien des espaces verts	48
Calendrier des manifestations 2024	49
Commerces ambulants	50
Annuaire des Professionnels de la Commune	50
Plan de la commune	51

La Municipalité remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à

l'élaboration de cette nouvelle édition 2024.

Bonne lecture à tous...



Notre commune va procéder au recensement des logements et habitants qui y résident. Il se déroulera **du 18 janvier 2024 au 17 février 2024**. Une tournée de reconnaissance effectuée par un agent recenseur, **Valérie Barruet** aura lieu entre le 7 et le 13 janvier 2024. A cette occasion, elle déposera dans votre boîte aux lettres une lettre d'information.

Puis pendant les dates officielles, votre agent recenseur se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne par internet, démarche qui permettra un recensement moins coûteux, plus pratique et respectueux de l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, il vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. **Pour faciliter son travail, nous vous remercions de répondre en quelques jours.**

Le recensement, c'est sûr ! : Vos informations personnelles sont protégées.

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. **Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires**

pour être sûr que les logements et les personnes ne soient comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Si vous devez vous absenter pour une longue période pendant le recensement (vacances ou autre), veuillez avoir la gentillesse de prévenir la mairie 02.38.59.73.40 ou par mail mairie@ouvrouer-les-champs.fr afin que notre agent recenseur puisse passer chez vous lorsque vous serez présents. Céline FOSSÉ, coordinatrice du recensement se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Merci de votre collaboration.

Identité de
l'agent recenseur
de la commune
Barruet Valérie



Naissances 2023



COLODEAU Kenzo né le 30/03/23 à Orléans
BRAHIM Nina née le 26/11/2023 à Orléans

Mariages 2023

M. MOREAU Jérémy et **Mme MINÉ Anaïs**
 mariés le 29 avril 2023
M. PRUVOT Franck et **Mme THOMAS Delphine**
 mariés le 27 mai 2023
M. RÉTHORÉ Wilfried et **Mme BYROTHEAU Adélaïde**
 mariés le 5 août 2023



Pacs 2023

M. PATINOTE Florian et **Mme GOULOIS Chloé**
 pacsés le 4 février 2023
DA ROCHA OLIVEIRA Dimitri et **Mme BOUKHATMI Maud-Mayerling**
 pacsés le 21 juillet 2023
GODEL Vincent et **Mme FRANCISCO Solenn**
 pacsés le 28 novembre 2023

Décès 2023

Mme AGBADOUMA YEGBO KONZIA Nathalie, décédée le 19 décembre 2022
Mme DUPRÉ Mauricette, épouse ESTÈVE, décédée le 9 mars 2023
M. GALHAC André, décédé le 18 mars 2023
Mme TOURTE Claude, épouse DERLAND, décédée le 3 septembre 2023



Bienvenue aux nouveaux habitants

- Allée des Cerisiers
 N°9 : **M. BLOT Nicolas** et **Mme ROUBINET Laura**
- Route de Jargeau
 N°11 : **Mme BONHOMMET Miriane**
- Route de Marmain
 N°175 : **M. et Mme LEGENDRE Benoît et Mélina**
- Route de Sigloy
 N°45 : **M. EFFERMA Teddy** et **Mme MARIMOTOU Ingrid**
- Route de Vienne
 N°16 : **M. JOUANNET Romaine** et **Mme PAPOT Frédérica**
- Rue de la Loue
 N°18 : **M. TREMEAUX Thomas** et **Mme BAILLY Angéline**



ESPACE ORATORIEN

	Commune	Hors Commune
Forfait Week-end	390 €	600 €
1 jour week-end (évènement le midi) ou jour férié	230 €	340 €
1 jour semaine (hors jour férié)	130 €	180 €
24/25 décembre ou 31/01 janvier	400 €	650 €

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Deux réservations gratuites, par année civile, et uniquement pour des manifestations organisées dans le but d'animer la vie locale de la Commune.
 Le tarif à partir de la 3ème location est fixé à 120€.
 Cette location devra être réservée un mois avant la manifestation et ne sera possible que si la salle n'est pas déjà louée par des personnes privées. Les locations privées sont prioritaires.

CAUTIONS

Caution de 1 200.00 € pour la location de l'Espace Oratorien.
 Caution de 200.00 € pour le ménage ou le retard de restitution des clés.

EN CAS D'ANNULATION

- 30 jours calendaires avant la date de la location : un montant de 50% de la location sera exigé
- dans le dernier mois avant la date de la location : le montant total de la location sera retenu

TABLES

Uniquement pour les habitants de la Commune, maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table

CHAISES

Uniquement pour les habitants de la Commune, à 1 € l'unité + caution de 10.00 € par chaise

MISE À DISPOSITION DU PERCOLATEUR

15 € par location, uniquement lors de la location de l'Espace Oratorien

LOCATION DE VAISSELLE se renseigner auprès du Comité d'Animation

Taxe de superposition :	50.00 €
Concession de 15 ans :	150.00 €
Concession de 30 ans :	300.00 €

Jardin du souvenir

Fourniture et pose d'une plaque gravée 100,00 €

Caves urnes mêmes tarifs que les concessions

Retrait ou dépôt supplémentaire en caves urnes : 50.00 €

Caveau provisoire 1 € par jour calendaire avec une durée maximum de 6 mois

Correspondants - Délégués

CNAS Sylvie Cuvillier Lachize	PPRI CATASTROPHES NATURELLES Alain Guyot Nadège Croze Martial Lefebvre
Défenses et Protection civile Olivier Galliot	
APPROLYS Olivier Galliot Laurence Monnot	CNIL Sylvie Cuvillier Lachize
JUMELAGE TIGY - SAINT ILGEN Carole Tessier Lebrun	COLLÈGE DE TIGY Laurence Monnot Jean-Marc Peigné
	CIS-Corespondant incendie et secours Jean-Marc Peigné

Membres des commissions de la communauté de communes des Loges

C O M M I S S I O N S	Développement économique, Commerces, Artisanats, Agriculture Titulaire : Carole Tessier Lebrun Suppléant : Corentin Manceau
	Urbanisme Titulaire : Laurence Monnot Suppléant : Alain Guyot
	Finances Titulaire : Florent Gout Suppléante : Laurence Monnot
	Voirie, Cadre de vie, Cœur de village Titulaire : Jean-Marc Peigné Suppléant : Laurence Monnot
	Tourisme, Patrimoine culturel, Sites patrimoniaux Titulaire : Casimir Vinssiati Suppléante : Carole Tessier Lebrun
	Services à la population, Santé, Petite enfance Titulaire : Émilie Prieur Suppléante : Sylvie Cuvillier Lachize
	Bâtiments, Équipements, (gymnase, dojo, piscine, aire des Gens du voyage) Titulaire : Florent Gout Suppléante : Laurence Monnot
	Spanc, GEMAPI, Eaux usées, Eau potable Titulaire : Jean-Marc Peigné Suppléant : Olivier Galliot
	Mobilité, Développement durable, Gestion des déchets Titulaire : Alain Guyot Suppléant : Jean-Marc Peigné
	Communication, Nouvelles technologies, Services aux communes, Mutualisation, Groupements des commandes Titulaire : Laurence Monnot Suppléant : Martial Lefebvre
	CIID (Commission Intercommunale des impôts Directs) Titulaire : Laurence Monnot Suppléant : Jean-Marc Peigné
	Référent sportif Titulaire : Laurence Monnot

Commissions Communales



Mme le Maire est présidente de toutes les commissions

<p>Finances</p> <p>Olivier Galliot Emilie Prieur Jean-Marc Peigné Florent Gout Carole Tessier Lebrun Guillaume Sirop</p> <p>Sécurité/Plan communal de sauvegarde</p> <p>Nadège Croze Fanny Croze Carole Tessier Lebrun Alain Guyot Martial Lefebvre Casimir Vinssiati Guillaume Sirop</p> <p>Appel d'offres</p> <p>Alain Guyot Sylvie Cuvillier Lachize Florent Gout Jean-Marc Peigné Olivier Galliot</p> <p>Personnel communal et qualité des services à la population</p> <p>Sylvie Cuvillier Lachize Olivier Galliot</p>	<p>Affaires Scolaires - Cantine</p> <p>Nadège Croze Fanny Croze Emilie Prieur Sylvie Cuvillier Lachize</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colette Vinssiati <p>Communication</p> <p>Alain Guyot Carole Tessier Lebrun Guillaume Sirop Casimir Vinssiati</p> <p>Cimetière</p> <p>Sylvie Cuvillier-Lachize Nadège Croze</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurélie Robert • Micheline Chenet • Valérie Barruet <p>Action Sociale</p> <p>Jean-Marc Peigné Corentin Manceau Carole Tessier Lebrun Martial Lefebvre</p>	<p>Urbanisme</p> <p>Martial Lefebvre Nadège Croze Alain Guyot Guillaume Sirop Emilie Prieur Olivier Galliot</p> <p>Fêtes et cérémonies</p> <p>Martial Lefebvre Guillaume Sirop Jean-Marc Peigné Corentin Manceau Alain Guyot</p> <p>Travaux - Espaces Verts - Voiries et réseaux - Bâtiments</p> <p>Jean-Marc Peigné Florent Gout Alain Guyot Olivier Galliot</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean Chevrier • Jean Guy Virouleau <p>• Membre non élu</p>
---	--	--



Délégués des établissements de coopération intercommunale

<p>S.I.R.I.S. OUVROÛR-LES-CHAMPS - FÉROLLES (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)</p> <p>Titulaires : Mme le Maire Nadège Croze Fanny Croze Émilie Prieur</p> <p>Suppléants : Sylvie Cuvillier Lachize Florent Gout</p>
<p>S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable)</p> <p>Titulaires : Mme le Maire Olivier Galliot Florent Gout</p> <p>Suppléants : Jean-Marc Peigné Guillaume Sirop</p>
<p>S.M.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)</p> <p>Titulaires : Olivier Galliot Jean-Marc Peigné</p> <p>Suppléante : Mme le Maire</p>
<p>PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne</p> <p>Titulaire : Olivier Galliot</p> <p>Suppléante : Carole Tessier Lebrun</p>
<p>CONSEIL D'ÉCOLE</p> <p>Titulaires : Mme le Maire ou l'Adjoint Nadège Croze</p> <p>Suppléante : Fanny Croze</p>
<p>S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)</p> <p>Titulaires : Olivier Galliot, Jean-Marc Peigné</p> <p>Suppléant : Alain Guyot</p>
<p>S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)</p> <p>Titulaire : Guillaume Sirop</p> <p>Suppléante : Mme le Maire</p>
<p>A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)</p> <p>Président : Jean-Claude Fardeau</p>

La prévention sur les risques majeurs

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et son complément par secteur ont été mis à jour en 2022. Ils ont été élaborés pour vous informer sur les risques majeurs potentiels qui concernent notre commune, des mesures préventives à prendre et des conduites à tenir avant, pendant et après l'incident.

Ils sont téléchargeables sur le site de la commune ou sur demande en mairie



Membres de la réserve communale

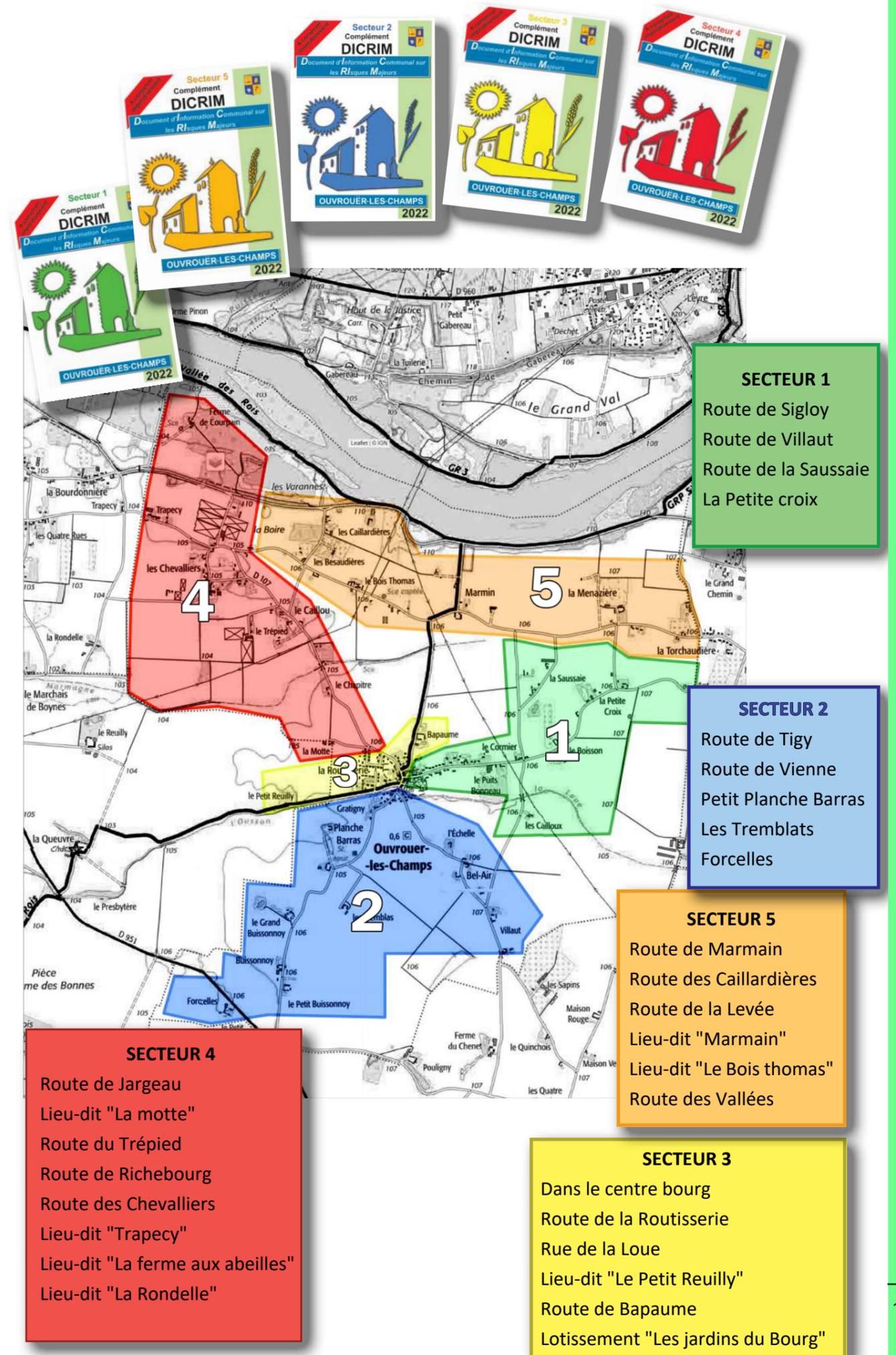
Adélaïde **RÉTHORÉ**
Nicolas **CHARVY**
Micheline **CHENET**
Virginie **MAZIKOU**
Etienne **MAZIKOU**

Merci pour votre engagement envers la population et d'apporter votre soutien, lors de :

- catastrophes naturelles (inondation, tempêtes, incendies...)
- d'accidents industriels
- de situations de crise

et de vous investir dans ces missions en :

- alertant et en communiquant sur une situation de crise
- aidant dans l'évacuation de quartiers vers le centre d'accueil
- portant assistance aux personnes vulnérables face à la canicule, le grand froid et crise sanitaire
- favorisant la remise en état des habitations
- redistribuant les dons collectés au profit des sinistrés



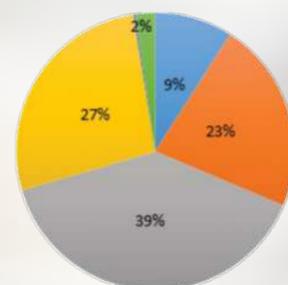
Le budget de la commune en 2022

Le fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget principal de la Commune :
335 837.56 €

Atténuation de produits	30 388.00
Charges générales	74 951.93
Charges de personnel	131 343.82
Autres charges	90 602.45
Intérêts des emprunts	831.08
Dotations provisions semi-Budgétaires	128.40
Opérations d'ordre de transfert	7 591.88

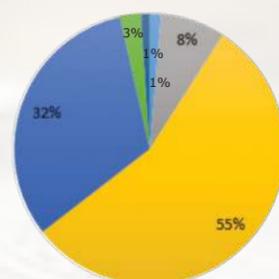
Dépenses de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement du budget principal de la Commune :
370 543.54 €

Atténuations de charges	4 938.39
Opérations d'ordre de transfert	0
Produits des services	28 661.20
Impôts et taxes	205 465.55
Dotations et subventions	118 448.25
Autres produits de gestion	9 160.69
Produits exceptionnels	3 869.46

Recettes de fonctionnement

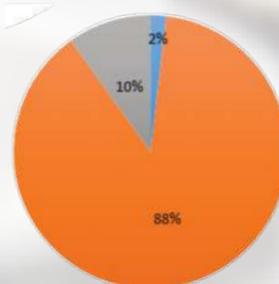


Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget principal de la Commune :
121 386.33 €

Dotations, fonds divers	0
Immobilisations incorporelles	2 264.76
Immobilisations corporelles-amortissements	107 146.67
Emprunts	11 974.90
Transfert entre sections	0

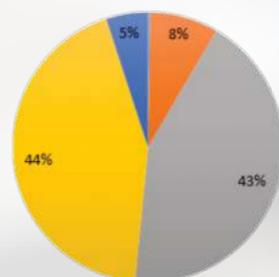
Dépenses d'investissement



Les recettes d'investissement du budget principal de la Commune :
151 846.43 €

Dotations, fonds divers	395.08
Exédents de Fonctionnement capitalisés	12 422.87
Subventions	65 436.60
Emprunts et dettes assimilées	66 000.00
Transfert entre sections amortissements	7 591.88

Recettes d'investissement



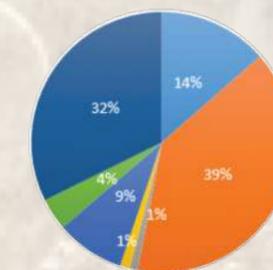
Le budget assainissement de la commune en 2022

Le fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget assainissement :
50 402.55 €

Charges générales	6 821.86
Charges diverses de gestion	19 880.00
Intérêts des emprunts	493.45
Dotations aux provisions et dépréciations	625.70
Charges exceptionnelles	4 278.95
Reversement redevance	2 007.00
Amortissements	16 295.58

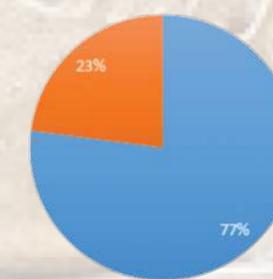
Dépenses de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement du budget assainissement :
44 331.41 €

Produits divers	0.49
Redevances	34 157.76
Opérations d'ordre de transfert	10 173.16

Recettes de fonctionnement

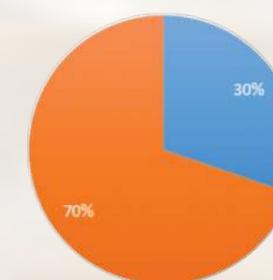


Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget assainissement :
14 593.19 €

Remboursement des emprunts	4 420.03
Opérations d'ordre de transfert	10 173.16

Dépenses d'investissement



Les recettes d'investissement du budget assainissement :
16 295.58 €

Opérations d'ordre de transfert	16 295.58
---------------------------------	------------------

Recettes d'investissement



24 janvier 2023

Adhésion à la prestation d'aide à l'emploi du centre de gestion du Loiret -
Choix définitif de l'entreprise pour la rénovation de l'éclairage public
Abrogation de la délibération 2022/50 du 06/12/22 de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes des Loges
Participation financière aux voyages scolaires du Collège pour les élèves de la commune
CCL : Adoption du Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes des Loges

21 février 2023

Révision de la délibération du régime indemnitaire du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial – Modification du tableau des effectifs
Convention financière de reprise d'un compte épargne-temps entre la commune d'Ouvrouër-les-Champs et la commune de Saint Denis en Val
Attributions des subventions aux associations
Droit à la formation aux élus
Assujettissement des résidences secondaires à la Taxe d'Habitation et autres meublés non affectés à l'habitation principale
Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation et autres meublés non affectés à l'habitation principale
Vote des tarifs assainissement 2023-2024

14 mars 2023

Budget Assainissement : Approbation du compte de Gestion 2022
Budget assainissement : Vote du compte administratif 2022
Budget assainissement : Affectation au résultat
Budget assainissement : Vote du budget primitif 2023
Remboursement des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget assainissement
Budget commune : Approbation du compte de gestion 2022
Budget commune : Vote du compte administratif 2022
Budget commune : Affectation au résultat
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Foncière de Remembrement (AFR)
Budget commune : Vote du budget primitif 2023

13 avril 2023

Vote des taux d'imposition – Taxe Locale 2023
Demande de subvention de l'association LRJ'RAID
Convention avec le Département pour le financement de l'enfouissement du réseau fibre
Convention avec la Communauté de Communes des Loges de mise à disposition du service Décla'Loc

9 juin 2023

Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 – Désignation des délégués et suppléants
Délibération 2022/61 – Anomalie de rédaction dans les tarifs de l'Espace Oratorien 2023 et 2024
Demande de Subvention FAJ et FUL
14 juillet 2023 – Prestataire pour le tirage du feu d'artifice

19 septembre 2023

Approbation des Lignes Directrices Générales 2023-2026
Recours à des vacataires
Modification du tableau des effectifs – Suppression des postes de Rédacteur et d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
Vote des tarifs cantine 2023/2024 et approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire
Vote du tarif d'occupation du Domaine Public – Camion Pizza
Désignation d'un référent déontologue

17 octobre 2023

Création d'un poste d'Agent de Maîtrise et modification du tableau des effectifs au 01/01/2024
Choix du prestataire pour le repas des aînés
Choix des colis de Noël pour les aînés
Approbation de la modification de la compétence « voirie » des statuts de la CCL
SPANC : Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif (RPQS) 2022
SIA : Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (RPQS) 2022
SIAEP : Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable (RPQS) 2021
Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif (RPQS) 2021 de la commune
Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif (RPQS) 2022 de la commune

14 novembre 2023

Achat d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) et demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre des communes à faible population – du volet 3 bis
Modification du règlement intérieur de l'espace oratorien.
Cœurs de village d'Ouvrouër-les-Champs et Sigloy – Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique
Transfert de compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques) au département

14 décembre 2023

Engagements de liquidités 2023-2024
Budget principal Commune: Dotation aux provisions pour créances douteuses 2023
Budget principal Assainissement: Dotation aux provisions pour créances douteuses 2023
Tarifs communaux 2024
DM Transferts de crédits - BP Assainissement pour insuffisance de crédit au Chapitre 65
DM Transferts de crédits - BP Commune pour insuffisance de crédit au Chapitre 68
Tarifs Location espace oratorien 2025
Cœur de village - Travaux de rénovation de la mairie et de l'éclairage public. Demande d'un fond de concours auprès de la CCL
Bâtiment de l'école - Pose de panneaux photovoltaïques et demandes de subvention auprès du PETR au titre du CRTE et du Département du Loiret au titre du volet 3
Achat d'un rabot désherbeur et de mobilier pour la salle de Conseil. Demande de subvention au Département du Loiret au titre du volet 3 bis.
Création d'emploi d'un Agent Recenseur
Convention de réservation en flux de logements sociaux - LogemLoiret
Identification des zones d'accélération EnR (Énergies Renouvelables)

Réalisations 2023



Achat de 5 barrières de police et 5 panneaux électoraux
Coût final supporté par la commune après subvention **312.00 €**



Rénovation du réfectoire du restaurant scolaire
Faux-plafond, éclairage LED, pose d'un carrelage et peinture
Coût final supporté par la commune après subvention **4 428.00 €**



Rénovation de la 1^{ère} tranche de l'éclairage public
Coût final supporté par la commune après subvention **2 354.00 €**



Achat d'un broyeur et reprise de l'ancien
Coût final supporté par la commune après subvention **1 320.00 €**



Décoration thème Halloween à la cantine



Participation de la commune à l'enfouissement du réseau fibre optique

Le développement de la fibre optique dans le Loiret est financé en grande partie par le Département. La fibre optique ne sera pas enfouie partout. Dans les communes, comme Ouvrouër-les-Champs, il est proposé, par la société qui est en charge de l'installation dans le Loiret, d'enterrer la fibre seulement à certains endroits. Une participation aux frais est demandée aux communes, pour un montant de 5,70 €/MI. La participation totale pour Ouvrouër-les-Champs est de 2080 mètres soit **11 857 €**



Lysseo
Loiret THD

Si les constructions de maisons ou de bâtiments sont soumises à l'obtention d'un permis de construire, de nombreux autres travaux doivent faire l'objet de démarches auprès de la mairie.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
 Tuiles (réfection de toiture) : DP
 Auvent, préau
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC
 Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 • < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 • < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
 DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
 • Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC
 • Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
 • < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 • < 100 m² ouverte : DP
 • < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
 • > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
 DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 40 m² : DP
 • > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC

PORTAIL
 DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
 • Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 • Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Déposer mon dossier

Les demandes peuvent être déposées:

Sous format papier (en plusieurs exemplaires), soit par voie postale soit par remise en mains propres aux horaires d'ouverture habituelles de la mairie. Dans ce dernier cas, il vous sera remis sur place un récépissé de dépôt attestant de la prise en charge de la demande.

Sous format numérique : les certificats d'urbanisme information (CUa), les déclarations préalables (DPMI et DP) et les permis de construire (PCMI) peuvent être désormais déposés en ligne sur le portail de l'urbanisme : <https://ccdesloges.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
 LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA
 Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Participation citoyenne et collective

J'entretiens mon trottoir!

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

Balayage, Désherbage, Démaussage

"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Règlement sanitaire départemental (art.32)

**Téléphone :
06.71.67.81.15**

MON BUS

ESPACE SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS

Dans votre commune,
un accompagnement gratuit à la réalisation
de vos démarches dématérialisées,
et à l'accès aux services publics
vous est proposé.



FIERS D'ÊTRE SOLIDAIRES

LOIRET, TERRITOIRE SOLIDAIRE
WWW.LOIRET.FR
FIERS D'ÊTRE SOLIDAIRES



Panneau Pocket



L'INFORMATION EN DIRECT D' OUVROUËR-LES-CHAMPS SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **OUVROUËR-LES-CHAMPS** ou **45150** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



SOINS NON PROGRAMMÉS SUR LA CPTS EST ORLEANAIS

Pour qui ?

- Patients sans médecin traitant
- Patients dont le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24 h

Conditions :

- Demeurer sur le territoire de la CPTS EO
- Avoir un motif de consultation relevant des soins non programmés*

*Qu'est-ce qu'un soin non programmé ?

État de santé ne relevant pas de l'urgence médicale mais nécessitant une consultation médicale dans les 24 à 48h.

Les renouvellements d'ordonnance et les certificats médicaux ne relèvent pas des soins non programmés.



Du lundi au vendredi, appelez dès 8h le :

06 51 51 58 51

En cas d'urgence vitale, composez le 15

La nuit et le week-end

le soir à partir de 20h, le samedi après midi, le dimanche, les jours fériés

J'appelle le **15** 📞

Je suis orienté par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence ↙

Urgence ↘

📞 Médecin régulateur du centre 15

📞 Médecin urgentiste

🗣️ Conseil médical

🚑 Envoi d'une équipe adaptée

👨‍⚕️ Orientation vers un médecin de garde proche de chez moi (uniquement le week-end jusqu'à 20h)

🏥 Orientation vers un service d'urgence hospitalier

⊕ Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche 📞 32 37

📘 Infos CPTS Est Orléanais

🌐 cpts-centrevaldeloire.fr

École élémentaire d'Ouvrouër-les-Champs

Pour cette nouvelle rentrée,

l'école accueille les enfants d'Ouvrouër-les-Champs et de Férolles de CE2, CM1 et CM2 du fait d'une fermeture de classe sur l'école de Férolles.

L'école se compose de 2 classes à double niveaux :

- CE2-CM1 avec 28 élèves
- CM1-CM2 avec 28 élèves

L'équipe enseignante n'a pas changé, Aurélie Brégent assure la classe pour les CE2-CM1

et Sandrine Myskiw celle de CM1-CM2 ainsi que la direction.

Revenons rapidement sur l'année écoulée et ses projets, dont voici les trois principaux:

- Un projet d'écriture mutualisée avec la coopération d'intervenantes de Chapitre 2 et d'Anne Peffert (*pour les illustrations*) qui a abouti à l'édition de livres :
- Comment mieux connaître le milieu où l'on vit et prendre conscience de notre environnement « La Loire » avec des interventions de la maison de Loire de Jargeau et des sorties sur le terrain.
- Un cycle sur le savoir rouler avec des séances hebdomadaires, en mai et en juin 2023, assurées par le comité cycliste du Loiret et le club de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Pour 2023-2024 :

- Mettre l'accent sur les valeurs de la République, du respect de soi, des autres et des pratiques solidaires dans ma commune :

- La participation aux Commémorations Nationales ;
- Des journées à thème sur le harcèlement, la laïcité, les droits et devoirs des enfants, la nutrition ;
- Les collectes pour la banque alimentaire et les bouchons d'amour.

- Projet musique commun avec l'école de Férolles avec des séances musicales assurées par Sâmelà Evangelista.

Et enfin, nous préparons activement une classe découverte pour le printemps 2024.

...D'autres actions sont et seront mises en œuvre pendant l'année.

Tous ces projets ne sont réalisables que grâce aux volontés, à la coopération et aux financements de tous les partenaires de l'école.

C'est pour cela, qu'un grand merci aux parents d'élèves, à l'association des parents d'élèves, à la mairie et au SIRIS est indispensable!

Sandrine Myskiw, Directrice



Le syndicat scolaire Férolles - Ouvrouër-les-Champs (SIRIS)

Le Syndicat Scolaire associe les Communes de Férolles et Ouvrouër-les-Champs pour la gestion des activités relatives à la vie des écoles de nos villages.

Cette année 2023 a été le retour à un fonctionnement "normal" après les contraintes sanitaires et les différents protocoles. Ainsi, nos enfants ont pu, sous l'impulsion de l'équipe enseignante, réaliser de nombreux projets comme par exemple une sortie à Guedelon, une autre au château de Sully, des activités autour des déplacements en vélo...

Le Siris participe à la mise en œuvre de ces projets par une participation au financement des transports.

L'année 2023 fut l'occasion de repréciser les compétences du syndicat pour rester en adéquation avec les statuts. Le syndicat a donc en charge:

- le matériel, le mobilier des écoles
- les séances de piscine
- les séances de musique
- l'entretien de la maternelle
- l'énergie de la maternelle
- la téléphonie
- le service de garderie

L'année 2023 fut aussi marquée par la décision des services de l'Education Nationale de supprimer un poste d'enseignant malgré le nombre constant d'enfants inscrits sur le regroupement. Ceci a pour conséquence directe l'augmentation des effectifs au sein des 6 classes restantes.

Enfin nous accueillons depuis septembre 2023 un nouvel agent pour assurer l'entretien des locaux des classes de maternelle Mme Jessica Jimenez. Nous lui souhaitons la bienvenue .

Nous remercions aussi l'engagement de l'ensemble des agents, de l'équipe enseignante qui œuvrent quotidiennement pour l'accueil et le bien être des enfants de nos communes.

Pour l'ensemble des élus du Siris.

Le Président : Arnaud Leboeuf

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

École de Férolles:
de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30

École élémentaire d'Ouvrouër-les-Champs:
de 9h10 à 12h et de 13h50 à 17h00

Garderie périscolaire de Férolles:

La garderie du Siris fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis à Férolles.
Horaires d'ouverture : de 7h à 8h40 et de 16h30 à 19h00.

Tarifs : suivant le quotient familial

TRANSPORT SCOLAIRE

Matin: départ pour Férolles
École d'Ouvrouër-les-Champs à 8h25
Les Chevalliers à 8 h30

Soir: retour sur Ouvrouër-les-Champs
Les Chevalliers à 17h05
Parking des écoles à 16h55.

Vacances scolaires 2023-2024

Noël : vendredi 22 décembre au lundi 8 janvier
Hiver : vendredi 23 février au lundi 11 mars
Printemps : vendredi 19 avril au lundi 6 mai
Ascension: pas de classe le 10 mai
Été : vendredi 5 juillet

LA VIE DES ECOLES

École de Férolles

PS/MS : 24 élèves - Mme Thomas Pruvot
MS/GS : 24 élèves - Mme Deschodt (Directrice)
GS/CP : 20 élèves - Mme Bonneau
CP/CE1 : 20 élèves - Mme Lemaire

École d'Ouvrouër-les-Champs

CE2/CM1 : 28 élèves - Mme Brégent
CM1/CM2 : 28 élèves - Mme Myskiw (Directrice)

LE PERSONNEL

A.T.S.E.M: Laëtitia Guillen, Karine Chalopin, Valérie Barruet

Directrice de la garderie périscolaire: Ludivine Collet
Agents d'animation pour la garderie: Jennifer Pradier, Karine Chalopin et Laëtitia Guillen

Agent d'entretien: Jessica Jimenez

Surveillance dans le car: Valérie Barruet (le matin) et Jessica Jimenez (le soir)

Secrétaire du syndicat: Marie-Christine Ribot

Président: Arnaud Leboeuf
Permanence sur rendez-vous
courriel : siris.ferolles@orange.fr

La Garderie des P'tits Loups Oratoriens



Pôle jeunesse et loisirs

4 route de Bapaume

15ème rentrée scolaire pour la garderie associative !!!



Notre équipe de bénévoles et nos salariées ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles ainsi que de proposer aux enfants des activités diverses et variées. Un grand merci à nos salariées, Valérie et Guilène pour leur investissement, l'affection apportée aux enfants et les diverses activités proposées. Un grand merci à l'ensemble des membres du bureau, Laetitia, Sandra, Sophie et Céline pour leur soutien et leur investissement. Un grand merci à tous les parents pour leur aide apportée au sein de la garderie.



Merci à tous !!!

Nos tarifs :

- **Adhésion** : 15 € par famille
- **Cotisation** : 5 € par enfant
- **Tarif d'accueil matin ou soir** : 4,20€
- **Tarif d'accueil journée** : 4,50€
- **Accueil de dépannage** : 6€ quel que soit le temps de présence de l'enfant
- **Tarifs du mercredi** :
 - **Familles oratoriennes adhérentes** : 14€ la journée, 7,50€ la demi-journée
 - **Familles oratoriennes non adhérentes et hors Communes** : 15€ la journée, 8,50 € la demi-journée

Horaires :

Lundi	7h15 - 9h et de 17h - 19h
Mardi	7h15 - 9h et de 17h - 19h
Mercredi	7h15 - 18h
Jeudi	7h15 - 9h et de 17h - 19h
Vendredi	7h15 - 9h et de 17h - 18h30

Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H15 le matin sur demande.

Au cours de l'année, la garderie organise plusieurs événements.



Les animations passées 2022-2023 :

Marchés locaux, vente de légumes et de gâteaux. Merci à M. Transon et M. Galliot pour leur don de concombres, tomates, poivrons et salades permettant des bénéfiques au profit de l'association
Vente Fleurs et Nature
Opération Chocolats de Noël

Marche d'Automne
Bourse aux jouets et livres spécial enfants
Goûter de Noël offert aux enfants de la garderie
Tombola
Marche du 1^{er} mai



Les animations 2023-2024:

Bourse aux jouets et livres spécial enfants en nov 2023
Vente de chocolats Noël 2023
Vente de fromages et produits du terroir 2024
Opérations étiquettes pour la classe découverte et autres classes
Marche en mai
Marché local

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire sous réserve de place disponible.

On en espère bien d'autres...

Suivez notre actualité sur le facebook Ouvrouër-les-Champs, via PanneauPocket et sur le site lagarderie45150.e-monsite.com

En octobre, un atelier pâtisserie a été proposé aux enfants de l'accueil de loisirs et ils sont allés ensuite offrir des gâteaux au club des Anciens pour leur goûter.

CONTACTS

Portable garderie : 07.62.61.19.73
 Céline MORIN (Présidente) : 06.81.53.68.71
 Laetitia MARCHAND (Trésorière)
 Sandra JOSEPH (Secrétaire)
 Sophie MAISONS (Présidente suppléante)

Adresse email : garderieouvrouer@hotmail.fr

L'équipe de la garderie tient à remercier chaleureusement Mme Le Maire ainsi que l'équipe municipale pour son aide précieuse pendant cette année scolaire. Sans la subvention accordée, l'accueil des enfants à la garderie n'aurait pas pu continuer.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !!!





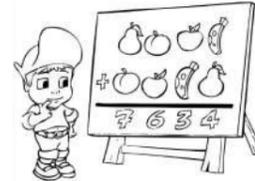
Pour nous, délégués des Parents d'Élèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Élèves pour l'année 2023/2024 ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Nous remercions les parents pour leur forte implication dans ce vote et la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée.

Sont élus au G.I.P.E. :

A FEROLLES (participation de 68,75%)

Pauline LELIEVRE, Claire DEJEANS, Cindy DEBONO, Julien LEGEAY et Vincent PARAVIS



A OUVROUËR-LES-CHAMPS (participation de 61,90%)

Cécile VINCENT, Loubna SORET et Céline MORIN.



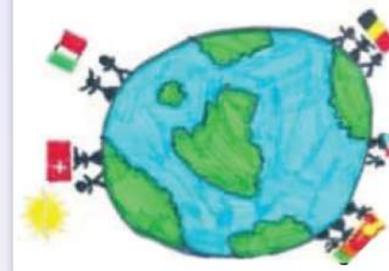
* Nous siégeons au conseil d'école qui réunit les enseignants, les élus des deux communes et les représentants de parents d'élèves. Le conseil se réunit trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre. Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, équipement, hygiène, santé, sécurité ...).

* Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire- SIRIS- instance qui regroupe des élus des communes d'Ouvrouër-les-Champs et de Férolles et qui assure le financement et la gestion des écoles.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des conseils d'école sont consultables sur les sites internet des deux communes.

Contact : gipe.45150@gmail.com



Association des
Parents
d'Élèves
des Écoles de Férolles & Ouvrouer-les-Champs

L'A.P.E. (Association des Parents d'Élèves) DES ÉCOLES DE FÉROLLES ET D'OUVROUËR-LES-CHAMPS

L'A.P.E est une association de parents d'élèves en charge du côté festif de la vie de notre école et de nos enfants.

Les parents qui en font partie organisent **des manifestations** ou **des opérations** afin de **subventionner les écoles** grâce aux bénéfices ainsi récoltés. Ces subventions servent et serviront à financer tout ou partie des projets éducatifs (sorties scolaires, classe de découverte ...) mais aussi du matériel pédagogique pour nos enfants.

Notre action repose sur **l'aide indispensable des familles**, notamment pour les événements du type kermesse, carnaval ... (tenue des stands, installation, logistique).

Nous sommes toujours en recherche de **parents volontaires et motivés** pour nous aider et nous remercions ceux l'ayant déjà fait d'ailleurs.

Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre en tant que membre dans **l'aventure à la prochaine rentrée scolaire** ou dans un premier temps sur **les événements en cours d'année !**

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

Depuis l'Assemblée Générale du mois de septembre, un nouveau bureau a été élu.

Il se compose de :

Laura PERRIER (présidente),
Pauline LELIEVRE (présidente suppléante),
Adèle MOREAU (trésorière),
Cora HERPIN (trésorière adjointe),
Angéline DAVID (secrétaire)
Claire DEJEANS. (Secrétaire adjointe).

L'A.P.E. compte actuellement 19 membres

PROGRAMME 2023-2024	
NOV/DEC	VENTE DE CHOCOLATS Alex Olivier - Sur commande
DÉCEMBRE 10	EN ATTENDANT NOËL Après-midi créative Espace Oratorien - OUVROUËR LES CHAMPS
JANVIER 12&19	VENTE DE GALETTES 12/01 - 16h30 - École FÉROLLES 19/01 - 16h30 - École OUVROUËR LES CHAMPS
FÉVRIER	VENTE DE GÂTEAUX Bijou - Sur commande
MARS 23	CARNAVAL Commune de FÉROLLES
AVRIL/MAI	OBJET CRÉATIF Sur commande
JUIN	TOMBOLA Tickets - Sur demande
JUIN 29	KERMESSE Stade de FÉROLLES

Pour plus d'informations:



Facebook: [APEFérollesOuvrouer](https://www.facebook.com/APEFérollesOuvrouer)
ape.45150@gmail.com

Rejoignez-nous



APE des écoles de Férolles et Ouvrouër-les-Champs



ape.45150@gmail.com



Comité d'animation

L'année 2022 s'est clôturée avec la venue du "Bonhomme Rouge" lors d'un café éphémère aux couleurs de Noël !

Le Café Éphémère n'a eu lieu qu'une seule fois cette année, agrémenté d'une "rando" sous une pluie battante.... Les nombreux ponts fériés ont monopolisé beaucoup de week-ends.

En mars dernier, le karaoké a eu un franc succès malgré une participation moins importante cette année. Une cinquantaine d'inscrits. Les trophées ont été remis en jeu. Une belle fête remplie de joie et de bonne humeur partagée entre petits et grands!

En juin nous avons eu le plaisir d'écouter un concert d'orgues de Barbarie sur l'aire Bézault. Annie Rousseaux et ses amis tourneurs de manivelle sont venus nous "enchantourner". Les ritournelles ont été agrémentées d'un apéritif participatif. Sympathique petit moment de partage !

Le lendemain les Oratoriens ont pu faire de bonnes affaires au vide-greniers situé au même endroit. Une quarantaine de stands sur plus de 145 m linéaires !

Le 14 juillet a été animé par Tito Solo et sa guitare qui nous a ambiancé sur des airs "jazz manouche". Nous avons été plus d'une centaine à venir partager un repas en musique. Pour terminer cette belle soirée, la Mairie a organisé un feu d'artifice et un bal populaire.

Enfin la soirée du 15 Octobre dernier a connu une forte participation. 70 personnes sont venues se régaler avec la tartiflette géante de "Mam's" traiteur de St Martin d'Abbat.

Le comité remercie toutes les personnes bénévoles qui contribuent au succès des évènements ainsi qu'à toutes celles et ceux qui viennent participer à ces projets et qui font perdurer l'association.

Nous rappelons que le Comité d'animation propose à la location : barnum, tables, bancs et vaisselle. N'hésitez pas à nous contacter.



CONTACTS
Adresse email : comite-animation-olc@outlook.fr
Page facebook : www.facebook.com/comite.animation.ouvrouer



Composition de notre bureau :

Présidente: BARRUET Valérie
Trésorière: MARCHAND Laëtitia
Secrétaire: MAISONS Sophie



Notre fonctionnement :

Notre association a pour but de proposer des après-midis d'activités manuelles, des sorties ou encore d'organiser la boum de fin d'année. Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association. Dans certains cas, une participation financière de 2 à 4 euros est demandée par enfant, pour l'achat de fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés. Nous demandons que les enfants soient obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable.

Comment être informé des différentes activités ?

Lors de certaines périodes de vacances, et en fonction des disponibilités des membres du bureau, des activités sont proposées et les familles peuvent y inscrire leurs enfants (ou ados selon le programme).

Madame Le Maire diffuse les informations sur le site internet de la Mairie ou via l'application Panneau Pocket.

Des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse. Il n'y a plus de distribution papier.

Bilan de nos activités en 2023 :

Le 10 avril, nous avons organisé une chasse aux œufs pour 28 enfants oratoriens. Par équipe et réunis par tranche d'âge, ils devaient retrouver indices, pièces de puzzles et petites énigmes pour obtenir.....des chocolats !

Le 20 avril, lors des vacances de printemps, un « Atelier Enfants, découvrir et reconnaître ses émotions » a été proposé en partenariat avec Sophie Maisons, conseillère oratorienne agréée en Fleurs de Bach.

Lecture du livre des émotions, expression corporelle, instants zen ou encore la fabrication d'une roue des émotions ont rythmé notre après-midi. Celui-ci s'est clôturé par un goûter des sens avec dégustation de produits salés et sucrés pour une dizaine d'enfants.



Le week-end des 6 et 7 mai, l'association a tenu la buvette dans la cour de l'école lors des « Grands Villages de la lecture », manifestation conçue et mise en œuvre par l'association Chapitre 2. Deux jours durant lesquels animations et marché aux livres conviaient les habitants et les visiteurs à découvrir les livres dans tous leurs états ! Les membres de notre bureau ont proposé des activités manuelles, qui ont remporté un vif succès.

Le 30 juin, nous avons organisé une boum pour les élèves de l'école d'Ouvrouër et les 6èmes des collèges de Tigy et Jargeau. Cette soirée, animée par Ornella et Margaux, a clôturé l'année scolaire. Pizzas, boissons et friandises ont été offertes aux enfants.



Le 18 novembre, l'association a organisé un après-midi « jeux de société » en partenariat avec Anne-Laure, conseillère Oika-Oika. Celle-ci nous a permis de découvrir de nombreuses nouveautés ludiques, afin de permettre aux enfants, aux parents et aux visiteurs présents (56 personnes dont 26 enfants) de profiter de cette animation gratuite. Un goûter a clôturé cette journée et des bonbons ont été offerts à tous les enfants.

Enfin, le 1er décembre a été lancé le concours du plus beau dessin de Noël.

Quatre tranches d'âge ont été définies : 3 à 5 ans ; 6 à 10 ans ; 11 à 15 ans ; 15 ans et plus. Un jury composé de six personnes, élira le plus beau dessin de chaque catégorie.

Au moment de la rédaction de cet article, le nom des heureux gagnants n'est pas encore connu !



Nous rejoindre ?

N'hésitez pas à nous communiquer vos mails afin de recevoir nos informations :

lesenfantsduvillage@live.fr

Une nouvelle année s'achève au sein de l'Amicale des anciens d'Ouvrouër, la deuxième après cette très longue interruption liée au Covid. Elle fut assez riche en manifestations diverses, malgré un manque d'adhérents le mercredi après-midi pour les jeux de société et cartes, dans le préau de l'école. À cela diverses raisons, le Covid encore dans les esprits, mais aussi les disparitions de Jean-Claude et Claude, des « piliers » du club... Cependant, un concours de belote avec Vienne-en-Val, un loto interne, un concours de pétanque avec Férolles, des après-midis crêpes, bûches de Noël, repas furent organisés, avec toujours un franc succès. Une participation à la Fête de la

lecture, avec la Troupe des Salopettes de Férolles, dont Ouvrouër était partie prenante, a permis à certains d'entre nous de s'initier quelque peu au théâtre, sous forme de scénettes dans deux fermes des alentours.

Une participation financière de la Mairie, sous forme de subvention, a été la bienvenue.



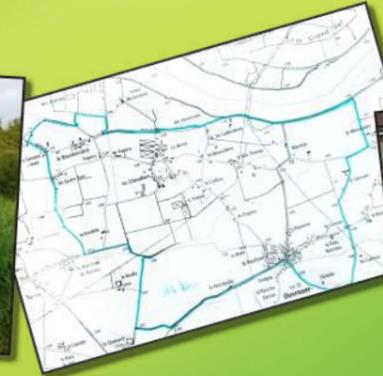
Malgré le dynamisme des adhérents, le club est constamment

à la recherche de nouveaux adhérents... Si la section pétanque a recruté et recrute encore, celle des cartes et jeux a beaucoup de mal à se faire connaître. Une page complète dans « L'Oratorien » de l'an passé n'a pas eu le succès escompté... Oratoriens, jeunes et moins jeunes, disponibles les mercredis et jeudis après-midis, avec l'envie de passer un bon moment très convivial, venez nous rejoindre ! Vous serez les bienvenus ! Le montant de l'adhésion, finançant les goûters offerts à chaque séance, reste modeste ! L'Amicale compte sur vous !

Contacts : Dominique, président, 06.37.15.48.69 ; Natalie, trésorière, 06.60.12.71.87 ; Christian, trésorier, 07.74.80.49.27.



Ça s'est passé en 2023





OUVROUËR-LES-CHAMPS
 Laurence MONNOT, Maire d'Ouvrouër les Champs
 et l'ensemble des membres du conseil municipal
 le samedi 30 septembre 2023 à 11h
 Aire Bezaun, 1ère route de Vienne.
 A cette occasion, nous vous proposons d'un apéritif et différentes animations



HOMMAGE À DOMINIQUE BERNARD
 MARDI 17 OCTOBRE 20H00
 ESPACE ORATORIEN





Président **M. Michel MEUNIER** (Sigloy)
 Vice-Président **M. Olivier GALLIOT** (Ouvrouër les Champs)
 Membres titulaires Sigloy **M. Olivier LEFAUCHEUX**
M. Vincent ASSELIN
 Membres titulaires Ouvrouër-les-Champs
Mme Laurence MONNOT
M. Florent GOUT

INFORMATIONS PRATIQUES

FONTAINIER : 06.85.60.94.50
 Monsieur Jean-Luc DEDYKERE

SECRETARIAT au 09.77.54.19.42
 Permanence le mercredi de 9 h à 12 h en Mairie
 d'Ouvrouër-les-Champs
 2 route de Vienne
 Madame Geneviève LEROUX-BACHELET
 siaep.sigloyouvrouer45@gmail.com

Tarification de la consommation

1.30 € H.T. le m3
 0.83 € H.T. le m3 au-delà de 300 m3/an pour les
 entreprises classées en catégorie « agricole »
 Depuis le 1^{er} Janvier 2009, s'y ajoute une redevance
 pour pollution d'origine domestique, reversée à
 l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.23 €/m3** d'eau
 facturé. **(TVA 5.5 %)**

Travaux et achats réalisés en 2023

- Changement de la porte du château d'eau
- Installation d'un garde-corps à l'intérieur du château d'eau
- Changement de compteurs d'eau
- Purges et nettoyage du château d'eau

Les dépenses globales en travaux d'entretien et de réparations du
 réseau s'élèvent pour l'année à **5 634 € HT.**

IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir **dégager et nettoyer leur citerneau**, et d'être attentifs à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.
 Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturer des travaux occasionnés.
 Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse, sur le site internet, par message sur l'application « Panneau Pocket » et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouër-les-Champs.
 Vous avez la possibilité de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet.
 Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.

TARIFS DE L'EAU 2023/2024
Abonnement de compteurs

Tarif annuel HT	Dimension compteur
22,00 €	15 mm
29,00 €	20 mm
40,00 €	30 mm
64,00 €	40 mm
96,00 €	60 mm
198,00 €	100 mm

Travaux prévus en 2024

- Changement de compteurs d'eau
- Changement de canalisations dans le cadre des travaux « Cœurs de village » sur les 2 communes

Les compteurs de diamètre 30 ou 40 seront remplacés par des compteurs dimensionnés en fonction de la consommation réelle.

VOUS DEMENAGEZ ?

Communiquez impérativement au secrétariat du SIAEP le relevé de votre compteur à votre départ ainsi que votre nouvelle adresse

VOUS VOUS INSTALLEZ ?

Remplissez impérativement la fiche d'abonnement au réseau d'eau potable téléchargeable sur le site de la Mairie d'Ouvrouër-les-Champs ou sur demande auprès du secrétariat du SIAEP

Construite en 2003, la station d'Ouvrouër-les-Champs, route de Vienne, est gérée par le S.I.A (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sandillon, Darvoy, Férolles et Ouvrouër-les-Champs).

Messieurs GALLIOT, PEIGNE et GUYOT sont les représentants de la commune d'Ouvrouër-les-Champs aux réunions du Comité Syndical.

En 2023, un procédé par filtre à sable a assuré le traitement de 19 718 m3 d'eaux usées en provenance du poste de refoulement de la commune.

Les élus et le personnel du syndicat mettent tout en œuvre afin que les rejets des eaux traitées dans la Loue respectent le milieu naturel. A cette fin, la station fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction des Services aux Territoires du Conseil Départemental.

Travaux réalisés à la station d'Ouvrouër-les-Champs en 2023 :

- Remplacement d'un compteur de bâchées
- Remplacement d'une pompe du poste de refoulement de la commune
- Pompage des 2 fosses toutes eaux avec évacuation de 90 tonnes de déchets
- Nettoyage des 2 filtres pouzzolane

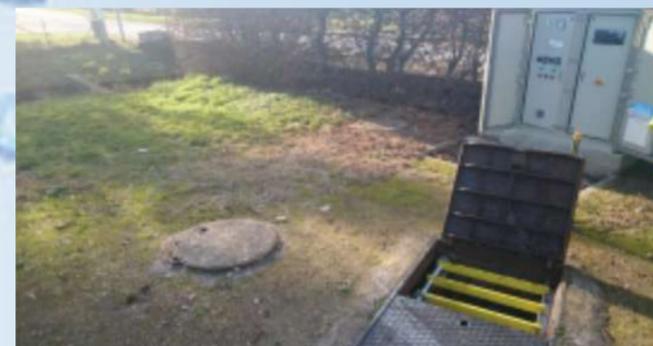


Lingettes :

Nous vous rappelons qu'il est impératif de ne pas jeter vos lingettes dans les toilettes. Elles sont la cause d'interventions fréquentes des agents pour déboucher les pompes.

Tarifs assainissement collectif 2023-2024

- 2.00 €/m3 d'eau consommée
- 80.00 € HT l'abonnement annuel



Poste de refoulement d'Ouvrouër-les-Champs

Retrouvez toutes les décisions du Comité Syndical sur <http://www.sandillon.fr/vie-municipale/assainissement-collectif-sia>

Institution

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux. Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouër-les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Avis aux propriétaires

L'entretien des regards et couvercles cassés sont à la charge des propriétaires des parcelles sur lesquels ils se trouvent. Il est rappelé, également que, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental du Loiret, l'entretien des ouvrages d'accès est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant : « le nettoyage...ainsi que le curage du fossé sur une distance de 2 mètres en amont et en aval immédiat de l'ouvrage ayant fait l'objet d'une autorisation d'accès à leur terrain ».

Travaux d'entretien

L'AFR continue le curage de ses réseaux. Le premier tronçon a été curé mais un regard borgne a stoppé l'avancée des travaux qui continueront sur 2024. Les réseaux 4 et 5 ont presque été entièrement curés pour faciliter l'écoulement des

eaux et aider à éviter l'inondation des champs, des routes et des habitations. Il est rappelé que l'AFR doit procéder au nettoyage des **17 tronçons** de la Commune. Aussi, les membres du bureau de l'AFR ont décidé d'augmenter les tarifs votés en 2022 comme suit :
 - Taxe à l'hectare : 5.20 € de l'hectare
 - Taxe annuelle de remembrement : 50 €
 De nombreux particuliers, certainement par manque de connaissance, ont des végétations plantées trop près des réseaux et, en cas de détérioration par les racines de ces arbres, les travaux sont à la charge du propriétaire et non de l'AFR, comme prévu dans le règlement de l'AFR. Il est important de dégager les regards afin que les travaux de nettoyage des réseaux ne soient pas bloqués.

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doit faire la demande écrite au Président.
 - Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.
 - Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...
 - La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait

adressé une mise en demeure préalable.
 - Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur)
5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
20 mètres pour les peupliers.

Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Composition du Bureau

Président : M. FARDEAU Jean-Claude
 Membres : M. PAURIN Ludovic
 M. VENON Jean-Pierre
 M. MORIN Guillaume
 M. LEFAUCHEUX Olivier
 M. GALLIOT Olivier

C'est le moment de rénover votre logement !

Bénéficiez de 25% à 80% d'aides publiques pour la rénovation de votre logement.

La Communauté de Communes des Loges s'est engagée en 2023 dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et du Département du Loiret. L'accompagnement des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs dans la rénovation de leurs logements a été confié à SOLIHA Loiret.

En 2023, 10 projets situés sur 6 communes de la CCL, ont déjà bénéficié de **36% à 74% de financements** pour la réalisation de leurs travaux.

En 2024, les priorités nationales sont mises sur la rénovation des passoires énergétiques avec des aides revues à la hausse.

Vous envisagez de faire réaliser des travaux de rénovation énergétique, de rénovation globale, de sortie de vacance... n'hésitez pas à poser vos questions pour connaître les aides auxquelles vous seriez éligibles : SOLIHA Loiret, 02 38 77 84 89, contact.loiret@solihha.fr

54 rue du clos Renard
 45110 Châteauneuf-sur-Loire
 Tél: 02.38.46.99.66.
 Fax: 02.38.46.99.68.
 Courriel: secrétariat@cc-loges.fr

Communauté de communes des Loges
 Opération Programmée Amélioration HABITAT

C'est le moment de rénover !

Bénéficiez d'aides pour rénover votre habitat

CONSEILS TECHNIQUES | AIDES FINANCIÈRES | ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

02 38 77 84 89
 SOLIHA contact.loiret@solihha.fr

Le transport à la demande

Plus besoin de votre voiture : Le transport à la demande est une bonne solution de mobilité
 Vous souhaitez vous rendre au Centre régional de santé de Jargeau ? à la Maison de santé de Châteauneuf-sur-Loire ? ou tout simplement besoin de faire vos courses sur le marché ? Alors pensez au **transport à la demande** de la Région.
 Dans toutes les communes de la CCL, vous pouvez être pris en charge à votre domicile le mercredi après-midi et/ou le vendredi matin, en fonction de la commune de votre destination.
 Vous pouvez faire vos courses au marché, chez les commerçants, faire quelques brasses dans l'une de nos 2 piscines, vous rendre chez votre médecin sans utiliser votre véhicule.
 Pour seulement 3€ le trajet, en réservant jusqu'à 17h la veille de votre déplacement, vous pouvez bénéficier de ce service de ce transport par la desserte des lieux suivants :

- Jargeau** : le mercredi de 14h à 16h
 - Halles (marché),
 - Centre Régional de Santé,
 - Auchan
 - La Piscine
- Châteauneuf-sur-Loire** : le vendredi de 9h30 à 11h30
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Place de la Halle
 - Piscine
 - Super U

REMI+ à la demande
 ACCESSIBLE À TOUS LES HABITANTS DU SECTEUR !

REMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE VERS LA COMMUNE PRINCIPALE DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au **0 806 70 33 33** Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6h à 20h

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17h.

Tarif : 3€ (6€ l'aller-retour)
 Les cartes Rémi Liberté sont acceptées.

Plus d'informations sur www.remi-centrevalde Loiret.fr

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
MERCREDI	14 H	JARGEAU	16 H
		HALLES	
		CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ	
		AUCHAN PISCINE	
VENDREDI	9 H 30	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	11 H 30
		MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE	
		PLACE DE LA HALLE	
		PISCINE SUPER U	

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.



Relais Petite Enfance

LE GUICHET PETITE ENFANCE ET LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Un nouveau service de la Communauté de Communes des Loges

a été mis en place depuis janvier

2023 c'est : **LE GUICHET PETITE ENFANCE.**

Qu'est ce que le Guichet Petite Enfance (GPE) ?

Le **Guichet Petite Enfance** est une porte d'entrée unique pour les familles à la recherche d'un mode d'accueil, pour les enfants de 0 – 3 ans.

Modalités pratiques ?

GUICHET PETITE ENFANCE

Un numéro unique
02.38.24 14 23



Une adresse mail unique
guichet.petite.enfance@cc-loges.fr

Lors d'un appel et / ou un rendez-vous, les parents bénéficient d'un **accompagnement personnalisé** avec :

- Une présentation des différents modes d'accueil de proximité (AM, MAM, crèches, Garde à domicile),
- Une analyse de leurs besoins,
- Un accompagnement dans les démarches jusqu'à la solution d'accueil.

Qu'est ce que le Relais Petite Enfance ?

Il s'agit d'un lieu gratuit d'information, de soutien, de rencontre et d'échange au service des professionnels (assistants maternels, garde d'enfants à domicile) et des parents.

Modalités pratiques ?

La commune d'Ouvrouër-les-Champs fait partie du RPE 3 avec les Communes de Châteauneuf-sur-Loire, Férolles et Sigloy.

Contact :

Mélissa PAVARD, 8 Boulevard du Chapeau Rouge 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel
02 38 46 04 99 ou 06 88 87 31 69 ou rpe3@cc-loges.fr

Quels sont les missions du RPE?

Missions auprès des professionnels (assistants maternels, garde d'enfants à domicile)

- Informer les professionnels autour de leur métier (contrat, droits, pédagogie de l'enfant)
- Proposer des temps d'échanges et d'écoute professionnelle
- Organiser des ateliers d'éveil
- Accompagner le parcours de formations des professionnels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel

Missions auprès des familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du jeune enfant du territoire.
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels (liste assistants maternels, ...)
- Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur



2023 : UN BON CRU TOURISTIQUE !

En effet, 2023 fût une bonne saison touristique, tant par la fréquentation de nos bureaux d'accueil que chez les professionnels du tourisme : campings, hébergeurs, restaurants, acteurs du loisir... Fer de lance de notre territoire touristique, la Loire à Vélo séduit de plus en plus d'adeptes du slow tourisme, dans un cadre naturel authentique et préservé.

L'équipe de votre Office de Tourisme s'est mobilisée tout au long de l'année pour renseigner nos visiteurs, dans et hors les murs, afin de leur donner envie de prolonger leur séjour dans notre belle région. C'est aussi l'objectif des randonnées de découverte et des visites patrimoniales que l'équipe et des bénévoles proposent durant la saison : montrer toute la richesse et la diversité des atouts de notre territoire.

Enfin, puisque nous abordons une nouvelle année, je formule des souhaits sincères pour que 2024 soit une belle année pour le tourisme et, au nom de toute l'équipe de l'Office, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Françoise Malherbe, Présidente

SORTEZ, C'EST L'ÉTÉ !

NOUVELLE ÉDITION EN 2024

En 2023, comme chaque année, l'Office de Tourisme a organisé une série de randonnées-découverte. Les « Randos de Flo » proposaient des parcours sur 4 nouvelles communes. Des visites guidées, -notamment par des bénévoles-



sur l'histoire de Châteauneuf-sur-Loire, Donnery et Jargeau ont également été proposées. 200 personnes environ ont profité en 2023 de ce programme de balades et de visites. Rendez-vous à l'été 2024 pour de nouvelles découvertes, dans de nouvelles communes et des visites de villes

toujours très appréciées.

ABONNEZ-VOUS À L'OTInfos

Notre bulletin mensuel des fêtes, manifestations et animations. Envoyez-nous votre adresse mail, vos nom et prénom et commune et le tour est joué !
tourisme@valdeloire-foretdorleans.com

DES CIRCUITS VÉLO A TESTER



Les Loges à vélo, vous connaissez ?

Créés et aménagés par la Communauté de communes des Loges, ces 6 boucles et circuits



suivent, pour la majeure partie d'entre d'eux, des routes à faible circulation, à travers bois et champs, que vous pourrez parcourir en famille et à votre rythme... Les itinéraires proposés vont de 14 km à 31 km pour le plus long, ils sont balisés et scénarisés pour certains. Profitez de ces excursions pour redécouvrir notre beau territoire, son histoire locale et les personnages célèbres qui l'ont marqué de leur empreinte, à l'instar de Maurice Genevoix ou Petit Pierre. Allez tous en selle ! Plaquette et circuits disponibles dans nos bureaux d'accueil et sur le site de l'office

7 EN FAMILLE : DEMANDEZ LE PROGRAMME !



① Une journée en famille



7 journées à thème en famille à adapter ou modifier à l'envi, pour avoir des idées de visite, loisirs et circuits à la journée. Alors, vous venez passer quelques jours dans notre région ou vos petits-enfants

viennent en vacances ? Choisissez votre parcours parmi les 7 propositions : « Bain de nature », « Plongée dans l'histoire », « Comme à la mer », « Sur les pas des mariniers », « Du côté de Jeanne d'Arc », « Histoire et pêche », « À fond la forme ».

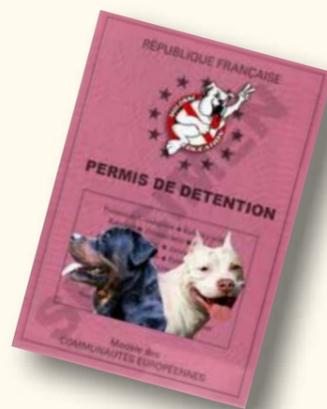


AU FIL DE L'AGENDA



Vous aimez vous divertir, sortir et mieux profiter de vos week-ends ou de vos vacances ? Votre Office de Tourisme met à votre disposition un agenda des animations et sorties : recherche par commune ou par date.

Nos animaux



Vous possédez un chien de première ou deuxième catégorie

Vous êtes concernés par la législation sur les chiens dangereux

Loi du 6 janvier 1999 - Arrêté du 27 avril 1999
Loi du 20 juin 2008 et ses décrets d'application

Chien 1ère catégorie

- Américain staffordshire terrier sans LOF*
- Mastiff sans LOF (boerbull)
- Tosa sans LOF

Chien 2ème catégorie

- Américain staffordshire terrier avec LOF
- Rottweiler avec ou sans LOF
- Tosa avec LOF

Vous avez l'obligation de déclarer votre chien à la mairie de votre lieu de résidence.

Aboiements des chiens

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés subissant les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements constituent un trouble anormal.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux, qui ne prennent pas toutes les mesures nécessaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage est passible d'une amende de 3ème classe (jusqu'à 450 €).

STÉRILISATION DES CHATS POURQUOI ?

La protection animale, c'est : Nous sommes tous responsables de nos animaux de compagnie. Les chats errants : les nourrir et les laisser errer sans soin, c'est ne pas respecter son voisinage.

- ne pas les abandonner,
- ne pas les laisser errer
- ne pas être en surnombre
- Limiter les pollutions olfactives et sonores
- Éviter les maladies infectieuses et leur propagation
- les protéger de la malnutrition

Campagne de stérilisation des chats

Rappelons que l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 (Article L212-10 du code rural Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28)



Association service d'aide à domicile

SERVICE D'AIDE A DOMICILE
Interventions sur les communes de Sandillon, Ferolles, Darvoy, Jargeau, Ouvrouer Les champs, Sigloy, Tigly, Vienne En Val, Neuvy En sullias, Vannes Sur Cosson...

L'association ASAD a pour but de soutenir et favoriser le maintien à domicile, préserver ou restaurer l'autonomie, maintenir et développer des activités sociales et des liens avec l'entourage, mais aussi de soulager les actifs, même les plus jeunes, avec ou sans enfants, des tâches domestiques d'entretien.

Nos prestations

Pour vous accompagner à domicile, L'ASAD vous propose des services adaptés à votre situation, au plus près de vos besoins.



TOUT PUBLIC

Vous êtes débordé et vous n'arrivez plus à faire face aux tâches ménagères. Le linge s'accumule dans l'attente d'être repassé.



AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Vous souhaitez continuer à vivre dans votre logement, auprès des vôtres, mais vous avez besoin de vous faire accompagner.

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le handicap dû à l'âge, à une maladie ou un accident ne doit pas vous empêcher de continuer à vivre à votre domicile.



AIDE AUX PERSONNES MALADES

La survenue d'un problème de santé peut s'avérer compliquée à assumer surtout lorsqu'on est seul.

Les actes essentiels

- . L'aide à la toilette, habillage et déshabillage,
- . L'aide au lever, et au coucher,
- . Préparation et aide à la prise des repas,
- . La surveillance de la prise des médicaments...

La vie sociale et relationnelle

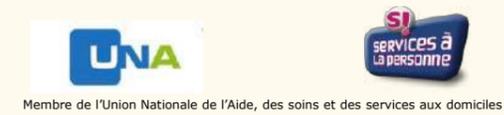
- . L'aide aux démarches administratives courantes,
- . L'accompagnement dans les petits déplacements (courses, promenades...),
- . L'aide aux aidants...

Les activités quotidiennes

- . L'entretien courant du logement et du linge, repassage, petite couture...,
- . Les courses.

Le service TÉLÉASSISTANCE A DOMICILE

- . A votre écoute, 24h/24, 7 jours/7, 365 jours/365,
- . Réponse immédiate et permanente...



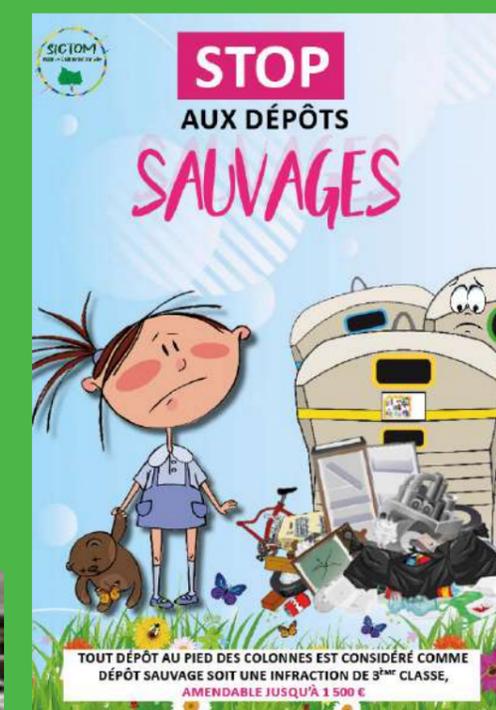
L'ASAD RECRUTE : N'hésitez pas à nous contacter directement au 02.38.58.11.54

STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES AUX ABORDS DES COLONNES DE TRI

Face à la recrudescence des dépôts d'ordures devant les colonnes de tri, la commune tient à rappeler qu'il est interdit de déposer des objets, quelle que soit sa nature, à côté ou au pied des conteneurs, mis en place pour la collecte sélective.

La commune en appelle au CIVISME de tous. Le dépôt sauvage des déchets au-delà de son interdiction est amendable. Aux abords des colonnes de tri, rien ne doit être entreposé. Seuls les recyclables ont leur place dans les colonnes. **Toute personne effectuant un dépôt sauvage, fera l'objet d'une plainte. Des frais de nettoyage et administratifs seront facturés.**

Ne transformons pas les points d'apport volontaire en dépôts sauvages !



RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables:** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Les samedis:** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Les dimanches et jours fériés:** de 10h00 à 12h00

Stationnement sur les trottoirs

Pensez aux piétons, qui sont alors contraints de se mettre en danger en descendant sur la chaussée. Selon le code de la route, le stationnement sur les trottoirs **EST INTERDIT**.



Le brûlage des déchets verts... c'est interdit !

L'interdiction du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017**.

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

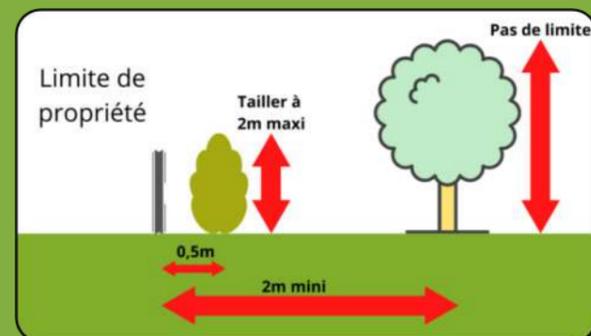
Les solutions: la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également, que brûler ses déchets verts dans son jardin est possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Entretien des espaces verts

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain. Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien. L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité. Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture...). La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres. Les haies ne

doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.



JANVIER	10	Amicale des Anciens	Galette des rois + A.G.
	13	Comité d'Animation	A.G.
	21	Municipalité	Vœux 2024
FÉVRIER	07	Amicale des Anciens	Crêpes
MARS	16	Comité d'Animation	Soirée à Thème
	20	Amicale des Anciens	Concours de belote
AVRIL	01	Les Enfants du Village	Chasse aux œufs
MAI	05	Garderie des P'tits Loups	Marche de printemps
	08	Municipalité	Commémoration
JUIN	02	Municipalité	Marché local
	21	Amicale des Anciens	Repas
	22	Les Enfants du Village	Boom de l'école
	23	Comité d'Animation	Concert
JUILLET	14	Municipalité	Feu d'artifice
SEPTEMBRE	08	Municipalité	Rallye Rosalie
	20	Garderie des P'tits Loups	A.G.
OCTOBRE	05	Garderie des P'tits Loups	Octobre rose
	06	Municipalité	Marché local
	12	Comité d'Animation	Soirée à Thème
NOVEMBRE	11	Municipalité	Commémoration
	13	Amicale des Anciens	Concours de belote
	23	Les Enfants du Village	Jeux de société
	24	Garderie des P'tits Loups	Coffre à jouets Pré-vente de sapins
DÉCEMBRE	07	Municipalité	Repas offert aux Aînés
	08	A.P.E.	En attendant Noël
	11	Amicale des Anciens	Goûter
	15	Comité d'Animation	Animation de Noël
	19	Garderie des P'tits Loups	Goûter



Annuaire des Professionnels de la Commune

Théo MONNOT
Paysagiste
theomnt.pro@gmail.com
07.52.04.31.70
CREATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Beauvais Christian
Apiculteur - Vente de miel
171 route de Jargeau
02.38.59.92.94

L'Atelier de l'oratoire
Mécanicien réparateur de véhicules anciens
06.07.29.07.86
atelierdeloratoire@laposte.net

RG Maçonnerie
Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment
45 Route de Marmain
06.62.68.16.17

Chenil "Les Chevalliers"
Pension pour chiens et chats
147 Route des Chevalliers
02.38.59.91.94

MARTINEZ Laurent
Apiculteur, vente de miel
4 rue de la Petite Croix
06.22.64.31.95

Nicolas MORET
Entretien et réparation de véhicules toutes marques
07.67.33.63.75
morenicolas.pro@gmail.com

LA GRIFFE DE SARA
Beauté des mains
1 Rue des Chevalliers
06.15.62.29.81

J.E.V Lebrun Bruno
Réalisation, entretien espaces verts
139 Route de Sigloy
06.89.93.60.29

Peffer Anne
Création et réalisation de décor pour divers événements
9 Route de la Levée
02.38.46.17.37
06.88.68.04.80

Fleury Mathieu
Maraîcher bio
La Ferme aux Abeilles
56 Route de Jargeau
02.38.58.01.29

Gaël Le Roc'h
Charpente écoconstruction
Courpain
02.38.59.71.55
06.09.05.94.48

RK-DOG
Éducation canine
07.70.72.08.34

Bonheur et Papilles
Fabrication de biscuits sans gluten et certifiés bio
154 Route de Marmain
contact@bonheuretpapilles.fr
www.bonheuretpapilles.fr

M. Boulmier
Bois de chauffage
Transport de bois
147 Route de Sigloy
06.17.14.86.27

77 Côté Loire
Brocante-Décorations
77 route de Marmain
06.25.99.53.65

Ulliel Peinture
Peinture intérieur & extérieur. Pose de revêtements sol & murs. Bandes & enduits
1 Rue des Chevalliers
06.50.92.02.50
benjamin.ulliel@hotmail.fr

Le Potager Bio de Marmain
Productrice de légumes bio
108 Route de Marmain
06.77.74.96.50

Les Jardins De Richebourg
Paysagiste, vente de végétaux
15 Route de Richebourg
02.38.57.23.11

Manon Hedjri
Psychologue
7 Route de Sigloy
06.60.44.21.48

Commerces ambulants

CAMION PIZZA MERLIN
06.08.46.38.67
Parking salle des fêtes
Tous les vendredis à partir de 18 h 00

La Poissonnerie Kentzinger Alain
06.66.94.89.22
Stationne dans le centre bourg
Tous les mercredis de 8h à 8h30

OUVROÛR-LES-CHAMPS

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------|
| 1 Route de Jargeau | 6 Route des Chevalliers | 11 Route de la Saussaie | 16 Rue de la Loue |
| 2 Route de Tigy | 7 Route des Caillardières | 12 Route de la Levée | 18 Allée des Erables |
| 3 Route de Vienne | 8 Route de Marmain | 13 Route de Sigloy | 19 Allée des tournesols |
| 4 Route du Trépied | 9 Route de Bapaume | 14 Route des Vallées | 20 Allées des Cerisiers |
| 5 Route de Richebourg | 10 Route de Villaut | 15 Route de la Routisserie | 22 Aire de pique nique |



